

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2024

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'INDUSTRIE TEXTILE - (N° 2307)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 199

présenté par
Mme Caroit

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 3, par les mots :

« la pollution des océans, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon l'IUCN, plus de 8 millions de tonnes de plastique finissent dans les océans chaque année.

Nous y contribuons chacun, par le simple fait de lancer une machine à laver. A chaque cycle de lavage, les vêtements synthétiques libèrent des millions de microfibres plastiques qui intègrent le cycle de l'eau et contaminent nos océans et la pluie. Plus de 700 000 microfibres seraient ainsi produites lors d'une machine de 6 kg. Ce phénomène est dramatique puisque les microplastiques sont presque impossibles à éliminer.

L'industrie de la fast-fashion, grande productrice de textiles synthétiques est ainsi un important contributeur à la pollution aux microplastiques dans les océans.

En réduisant la production de textiles, nous nous attaquons également au problème du plastique dans les océans.

Cet amendement propose de prendre en compte cette problématique dans la loi.